



## Troisième réunion du Comité directeur (SC/3) du Projet de développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la Région AFI (Projet CODEVMET-AFI)

*Yaoundé, (Cameroun), du 28 au 30 novembre 2022*

### Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Vice-président du Comité de Pilotage

#### WP2.1 Election du Vice-Président du Comité de Pilotage du Projet CODEVMET-AFI

*(Présenté par le Secrétariat )*

<b>RÉSUMÉ</b> _ _	
<p>Cette note de travail présente les dispositions relatives à la présidence du Comité de pilotage (SC) du projet CODEVMET-AFI dans le but d'élire un vice-président du SC du projet.</p> <p>La suite à donner par la réunion est indiquée <b>au paragraphe 3</b></p>	
<p><b>RÉFÉRENCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accord de Gestion des Services (MSA)</li> <li>▪ Document révisé du projet CODEVMET-AFI</li> <li>▪ Rapport du CODEVMET-AFI SC/2</li> </ul>	
<p><i>Objectifs stratégiques</i></p>	<p><i>A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne</i></p>

### 1 INTRODUCTION

- 1.1. Le projet de développement coopératif des services météorologiques aéronautiques dans la région AFI (CODEVMET-AFI) a été conçu pour aider les États à renforcer leur capacité de supervision de la sécurité et aider les fournisseurs de services météorologiques des États à se conformer aux SARP.
- 1.2. Le cadre juridique pour l'administration du projet CODEVMET-AFI est établi par l'accord de gestion de service (MSA) signé par le Secrétaire général de l'OACI et les États.
- 1.3. Le document de projet CODEVMET-AFI (ProDoc) détaille les objectifs, la portée, les échéances, le budget et les risques et les résultats du projet.
- 1.4. Le projet est administré par un comité de pilotage composé des États signataires du MSA et présidé par un État élu parmi les États participants actifs.
- 1.5. La deuxième réunion du comité de pilotage (SC/2) qui s'est tenue virtuellement en juillet 2021 a discuté de la présidence du SC et a examiné le mandat du SC pour inclure le poste de vice-

président avec le même cycle de mandat que le président conformément à la décision 2/8 de la Réunion SC/2.

- 1.6. Cette note de travail propose l'élection du vice-président pour soutenir le président dans l'administration du projet CODEVMET-AFI.

## 2 DISCUSSIONS

- 2.1. Un État/Organisation devient membre du Comité de Pilotage CODEVMET AFI par la signature de l'Accord de Gestion de Service du Projet CODEVMET AFI.
- 2.2. Conformément aux dispositions des termes de référence, le comité de pilotage est administré par un président et un vice-président. L'élection des présidents devrait tenir compte de l'équilibre régional et linguistique en plus de la considération de genre.
- 2.3. La Présidence du Comité de Pilotage est assurée par rotation tous les deux ans parmi les Membres AFI du CODEVMET, par élection à la majorité simple de tous les membres présents et prenant part au vote, sauf décision contraire du Comité de Pilotage.
- 2.4. Le Président et le Vice-Président du Comité de Pilotage (CP) sont élus, à la majorité simple de tous les membres présents, ayant droit de vote et prenant part au vote, parmi les Membres du Projet, pour une durée de deux ans, ou pour toute autre période déterminée par le comité directeur.
- 2.5. Le président ou le vice-président ne sont pas élus dans les mêmes États que le président ou le vice-président sortant.
- 2.6. Conformément aux dispositions des TdR du CP, le Comité de Pilotage ne peut prendre de décisions lors d'une réunion que si un quorum d'au moins un tiers des Membres du Comité de Pilotage est atteint, y compris le Président.
- 2.7. Selon les dispositions relatives aux règles de vote, chaque Etat membre du comité de pilotage dispose d'une voix. Les organisations disposeront d'une voix, quel que soit le nombre d'États qu'elles représentent. Les membres actifs et les organisations perdent leur droit de vote s'ils sont en retard de 20 % ou plus dans le paiement de leur cotisation annuelle.
- 2.8. Etant donné que la présidence est dirigée par le Cameroun, des actions devraient être entreprises en vue de l'élection du Vice-Président du Projet CODEVMET-AFI.

## 3 ACTION PAR LA REUNION

- 3.1. La réunion est invitée à :
- Prendre note des informations présentées dans cette note de travail de travail.
  - Saluer le travail accompli par le Cameroun en tant que Président du Comité de Pilotage.
  - Élire le vice-président pour soutenir le président dans l'administration du projet CODEVMET-AFI.

### 3.2. *Projet de Décision 3/xx : Élection du Vice-Président du Projet CODEVMET-AFI*

*Il est décidé que,*

*Monsieur Madame. xxx de [nom de l'État] est élu vice-président du comité de pilotage pour soutenir et/ou remplacer le président dans l'administration du projet ou en cas d'indisponibilité.*

*FIN*